Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212202758-20251127-DELIB82_112025-DE

COMMUNE de SAINT-BARNABE
7, rue du Centre-22600 SAINT-BARNABE
Tél. : 02.96.26.74.66
mairie.stbarnabe@orange.fr

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date convocation** : 21 novembre 2025

**Nombre de conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 9 **Votants** : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 27 novembre à 19 Heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

**Présents** : M. LE FRANC Georges, Mme BOUTIER Jocelyne, M. JOUAN Michel, M. MAHEO Thomas, M.BOISDRON Michel, Mme BUZULIER Marie-Paule, M.DONNIO Patrick, Mme GAUTHIER Christelle, M. BRIAND Samuel.

**Absents excusés :**
Mme PHILIPPE Fanny donnant pouvoir à Mme BOUTIER Jocelyne
M.HAMON Daniel donnant pouvoir à M. LE FRANC Georges
Mme LE GALLO Véronique donnant pouvoir à M. BRIAND Samuel
M. JEGLOT Franck
Mme RIBEIRO Charlène donnant pouvoir à M. JOUAN Michel

**Absente** :
Mme GOOSSAERT Catherine

**Ouverture de la séance** à 19 heures 00

**Secrétaire de séance** : Mme BOUTIER Jocelyne

Délibération 2025-082

## REQUALIFICATION DU CIMETIERE : PROJET DE RECOMPOSITION DU CIMETIERE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commune souhaite porter le projet de valorisation du cimetière communal, situé au cœur du bourg. La conception du cimetière doit s'adapter aux nouvelles attentes avec le développement de la crémation. Ce projet prévoit le changement global de l'image du cimetière avec un projet de végétalisation. Le volet accessibilité sera également pris en considération pour que les personnes à mobilité réduite puissent avoir un accès facilité au cimetière.
Le cimetière de Saint Barnabé est de conception traditionnelle. Avec l'évolution des pratiques et le développement de la crémation lors des funérailles, des espaces cinéraires ont été implantés mais nécessitent aujourd'hui un plan de composition d'ensemble pour permettre :

➢ Une implantation harmonieuse et optimisée des différents monuments afin de répondre aux demandes des citoyens (Jardin du souvenir, Columbariums, cavurnes, tombes traditionnelles)

➢ Des circulations adaptées aux besoins. Accessibilité des piétons (continuité, pentes, dévers, redans, revêtements). Circulation des véhicules de service

➢ La gestion de l'écoulement et de l'infiltration d'eaux pluviales

➢ Une valorisation paysagère propice aux espaces de sérénité et de recueillement : des végétaux de structure, visibles en dépassant la hauteur des monuments funéraires Une végétalisation des surfaces gravillonnées qui changera la perception du site de façon majeure. Un mobilier qui conforte le cimetière comme un espace public à part entière

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212202758-20251127-DELIB82_112025-DE

➢ Les îlots destinés aux tombes traditionnelles seront redimensionnés pour optimiser le nombre de monuments et retarder la nécessité d'une extension. Les allées seront élargies pour la circulation des véhicules lourds.

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le projet de recomposition du cimetière pour un montant estimatif de 30 000 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- SOLLICITE l'ADAC 22 pour proposer une esquisse globale en imaginant des solutions concrètes d'amélioration de l'existant et de dimensionnement des extensions nécessaires ;
- VALIDE le devis d'un montant de 1 500 € HT ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La secrétaire de séance,
Jocelyne BOUTIER

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Georges LE FRANC

MAIRIE DE ST-BARNABE
R.F.
22600